

100 000 formations qualifiantes ou pré qualifiantes

Pour éviter que le nombre de jeunes demandeurs d'emploi n'augmente avec la crise, 100 000 formations qualifiantes supplémentaires dans le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) sont prévues pour les jeunes de 18 à 29 ans révolus.

Elles sont orientées vers les métiers relevant des secteurs prioritaires du plan France Relance (numérique, transition écologique, secteur du soin, secteurs industriels concernés par le programme de relocalisation des biens essentiels – santé, intrants industriels, agroalimentaire – ou les projets de développement des technologies critiques) via les avenants financiers des pactes régionaux d'investissement dans les compétences, négociés avec les Régions.

Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes sans qualification qui cherchent à s'insérer sur le marché du travail et les jeunes qui souhaitent se réorienter vers une filière professionnelle, notamment après un échec dans l'enseignement supérieur.

Comment en bénéficier ?

Les jeunes peuvent accéder à cette offre de formation :

1. lorsqu'ils sont inscrits à Pôle emploi après un échange avec leur conseiller ;
2. auprès de leur mission locale après un échange avec leur conseiller ;
3. en consultant leur compte sur le site

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Calendrier de mise en œuvre

Déploiement de l'offre de formation dès le 1^{er} janvier 2021.

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/>